

Conditions Générales de Ventes

Les présentes Conditions Générales des Ventes (CGV) ont pour objet de définir les modalités de négociation, conclusion et exécution des contrats relatifs à la réalisation par le Département Entreprises de l'Institut Catholique de Lille (ci-après « ICL »), de prestation de formation, de conseil et de tout autres services associés, au client.

1. Inscription

Les inscriptions aux formations organisées par l'Institut Catholique de Lille (ICL) impliquent pleine et entière responsabilité de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse de l'ICL.

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription dûment complété

2. Confirmation d'inscription, programme, convention de formation, convocation et attestation de suivi de formation

Dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée du programme de la formation concernée et d'une convention de formation en double exemplaire. Un exemplaire signé par le responsable de l'inscription doit impérativement être retourné à l'ICL avant le début de la formation.

Quinze jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu (avec plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée au participant ou au responsable de l'inscription. A l'issue de chaque formation, une attestation de stage est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

3. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit et parvenue au moins 10 Jours calendaires avant le début de la formation. Toute formation commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à l'ICL.

Par ailleurs, l'ICL se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 5 jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, l'ICL s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de formation concernée.

ARTICLE 4 – Rétractation

4.1 Droit de rétractation

Le participant a le droit de se rétracter du Contrat, sans qu'il ait besoin de donner de motif, dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du Contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, le participant doit notifier sa décision de se rétracter du Contrat au moyen du formulaire-type de rétractation ou de toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, adressé par courrier recommandé à l'adresse suivante : Institut Catholique de Lille - Département Entreprise et Création, 60 boulevard Vauban CS 40 109 59016 LILLE CEDEX.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit de transmettre par courrier la décision

Conditions Générales de Ventes

relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai imparti, le cachet de la poste de la demande faisant foi.

4.2 Effets de rétractation

En cas de rétractation de la part du participant, l'Institut Catholique de Lille remboursera à ce dernier tous les paiements reçus, dans les meilleurs délais et, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où l'Institut Catholique de Lille est informée de la décision de rétractation du Contrat. L'Institut Catholique de Lille procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par la transaction initiale, sauf si le participant convient expressément d'un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le participant

5. Tarifs- paiement

Les prix sont indiqués sur chaque programme en Hors Taxe et ne comprennent pas les frais de restauration sauf disposition expresse contraire. Les factures émises par l'ICL sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par chèque, virement bancaire ou postal. A défaut, des pénalités de retard seront facturées.

Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture. En cas de non règlement des factures à l'échéance convenue, le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens majorée

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme

tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, l'ICL serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

6. Propriété intellectuelle

L'ICL demeure le seul titulaire des droits de propriété intellectuelle quel que soit le support, et sur l'ensemble des contenus de formations, marques, logos, logiciels, dessins, modèles, contenus pédagogiques. Cette liste ne saurait être limitative.

7. Confidentialité

Les parties s'engagent à respecter la confidentialité de tous les documents, quel que soit le support, dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

8. Election de domicile

Pour l'exécution du contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour l'ICL, 60 boulevard Vauban – BP 109 – 59016 Lille Cedex

Pour le client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

9. Informatique et liberté

L'Institut Catholique de Lille vous informe que vos données personnelles sont récoltées et traitées à des fins de gestion dans le respect des exigences posées par la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée depuis l'entrée en vigueur du Règlement sur la protection des données (UE) 2016/679 par la loi du 20 juin 2018 n°2018-493, de son décret d'application du 1er août 2018

Conditions Générales de Ventes

n°2018-687 et de l'ordonnance 2018-1125 du 12 décembre 2018. La durée de conservation de vos données est proportionnelle à la période correspondant au temps de votre inscription universitaire et/ou à la relation ICL/Alumni. L'accès à vos données est strictement limité au personnel de l'Institut Catholique de Lille. Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication de notre part concernant la formation continue, veuillez adresser un courrier à : Institut Catholique de Lille – Service Formation continue – 60, bd Vauban – CS 40109 – 59016 LILLE CEDEX. Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) : dpo@univ-catholille.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL : www.cnil.fr ou par courrier postal : la CNIL, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

10. Démarchage téléphonique

Afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par OPPOSETEL SAS, 92-98 Boulevard Victor Hugo - 92110 CLICHY.

Cette liste de démarchage est accessible à l'adresse suivante : <http://www.bloctel.gouv.fr/>

11. Compétence – Contestation

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun.

Conditions générales de vente applicables à compter du 1^{er} janvier 2022.